

DECISION DU

14/06/2022

N° E22000064 /33

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX



LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 14/06/2022, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de Langoiran demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Langoiran ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Christian MARCHAIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Langoiran et à Monsieur Christian Marchais.

Fait à Bordeaux, le 14/06/2022

La Présidente,

Pour expédition conforme à l'original
Pour la Greffière en Chef et par délégation
Le Contrôleur des services techniques

Xavier BESSE des LARZES

Cécile MARILLER